

CONSTRUIRE

Ensemble | notre territoire de DEMAIN

"Un territoire aux énergies positives et à l'identité affirmée"

Le projet de territoire, c'est quoi ?

Le projet de territoire est un document stratégique qui présente la vision des élus sur le développement de leur territoire et sur la conduite des politiques publiques.

Issu d'une réflexion collective, le projet de territoire doit permettre, à partir d'un diagnostic et de la définition des enjeux, d'acter la stratégie et les actions prioritaires à conduire et initier sur le territoire intercommunal.

Contexte territorial

La CAPG a été créée en 2014 par fusion de 3 Intercommunalités : Terres de Siagne, Monts d'Azur, Pôle Azur Provence.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un projet politique partagé apparaît primordiale.

Méthodologie

Entretiens avec les 23 Maires, validation par étapes, co-élaboration avec les agents de la CAPG et le Conseil de Développement, réflexion transversale via un "pool technique dédié", concertation avec la population.


Les points d'ancrages pour l'élaboration du Projet de Territoire

- Le respect des communes : le Projet de Territoire est le résultat de débats et de réflexions collectives dans le respect de la diversité et des spécificités des communes.
- La modération fiscale et l'efficacité de l'action publique locale : les réflexions menées sur les financements doivent permettre un service public de qualité malgré les contraintes budgétaires.
- La recherche d'exemplarité et plus particulièrement la prise en compte du développement durable et de l'innovation territoriale.
- La mise en œuvre d'une véritable solidarité : le projet de territoire s'attache à mettre en exergue la diversité et la complémentarité des espaces qui caractérisent le Pays de Grasse.

Les grandes étapes de l'élaboration

- 2014 • Elaboration du diagnostic par l'ADAAM
Séminaire politique sur le PDT, Thorenc
Ateliers thématiques PDT
- 2015 • Entretiens dans les 23 communes sur le PDT
- 2016 • Présentation des enjeux aux élus, mairie du Tignet
Présentation du PDT aux membres du CdD (conseil de développement)
Ateliers collectifs (x4) pour définir la stratégie
Première lettre de saisine du CdD portant sur le PDT
Validation en plénière de la réponse du CdD à la saisine
- 2017 • Intervention des Membres du bureau du CdD en Bureau des Maires de la CAPG
Réunion inter-services sur les pistes d'actions et le calendrier
Définition des modalités de concertation sur le projet de PDT
Validation du projet de PDT en Bureau Communautaire

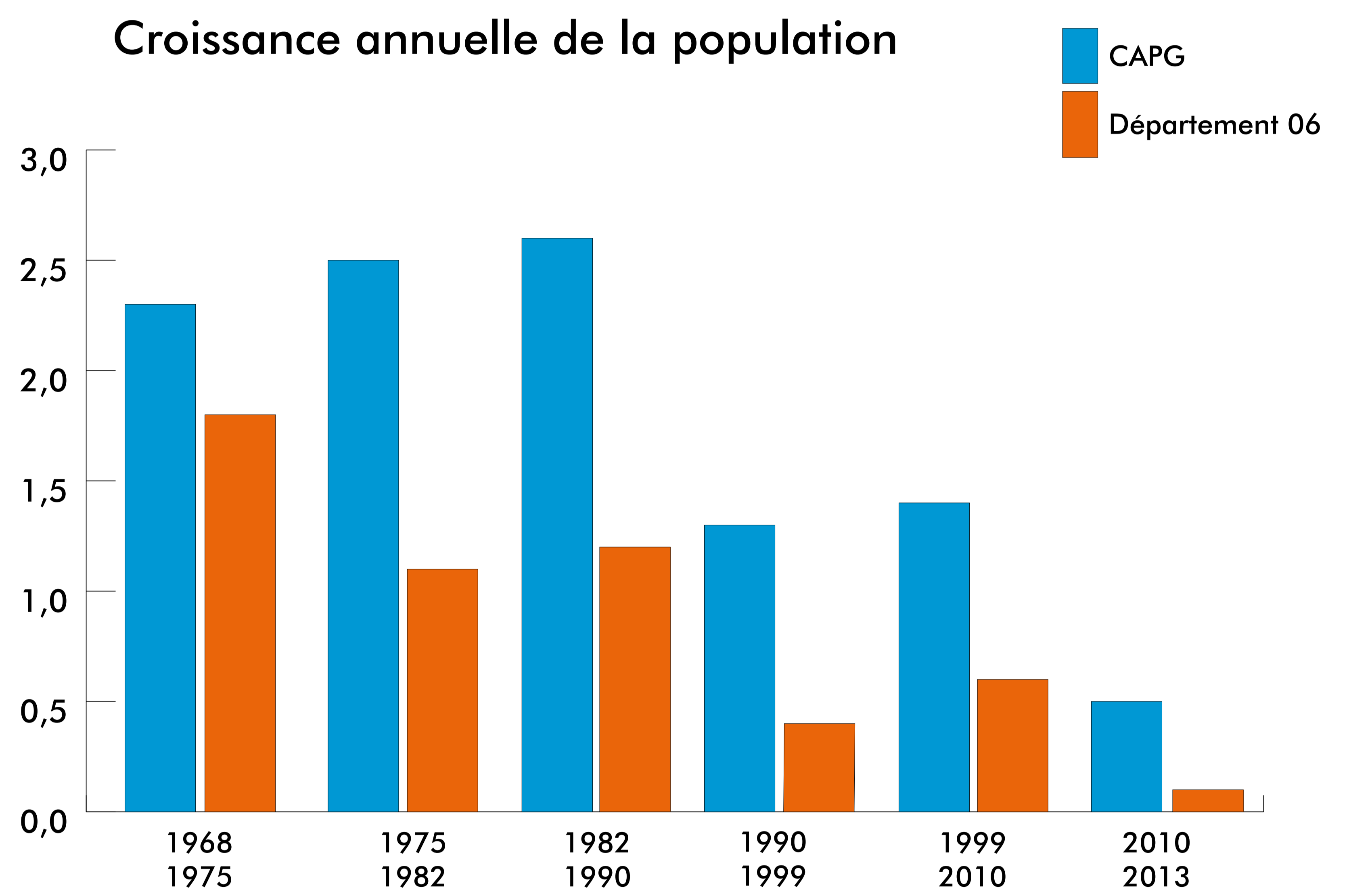
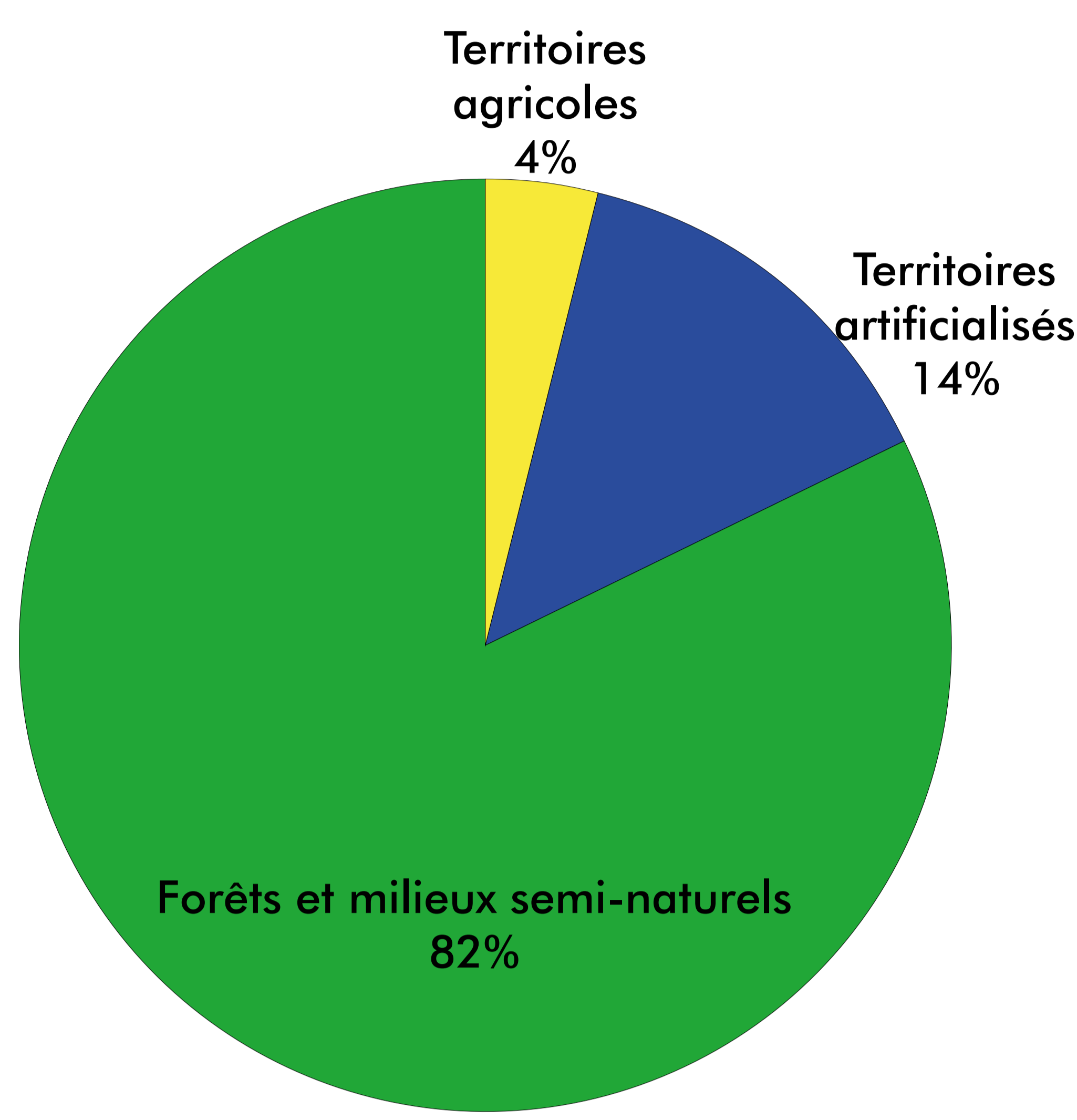
CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE



Portrait de Territoire

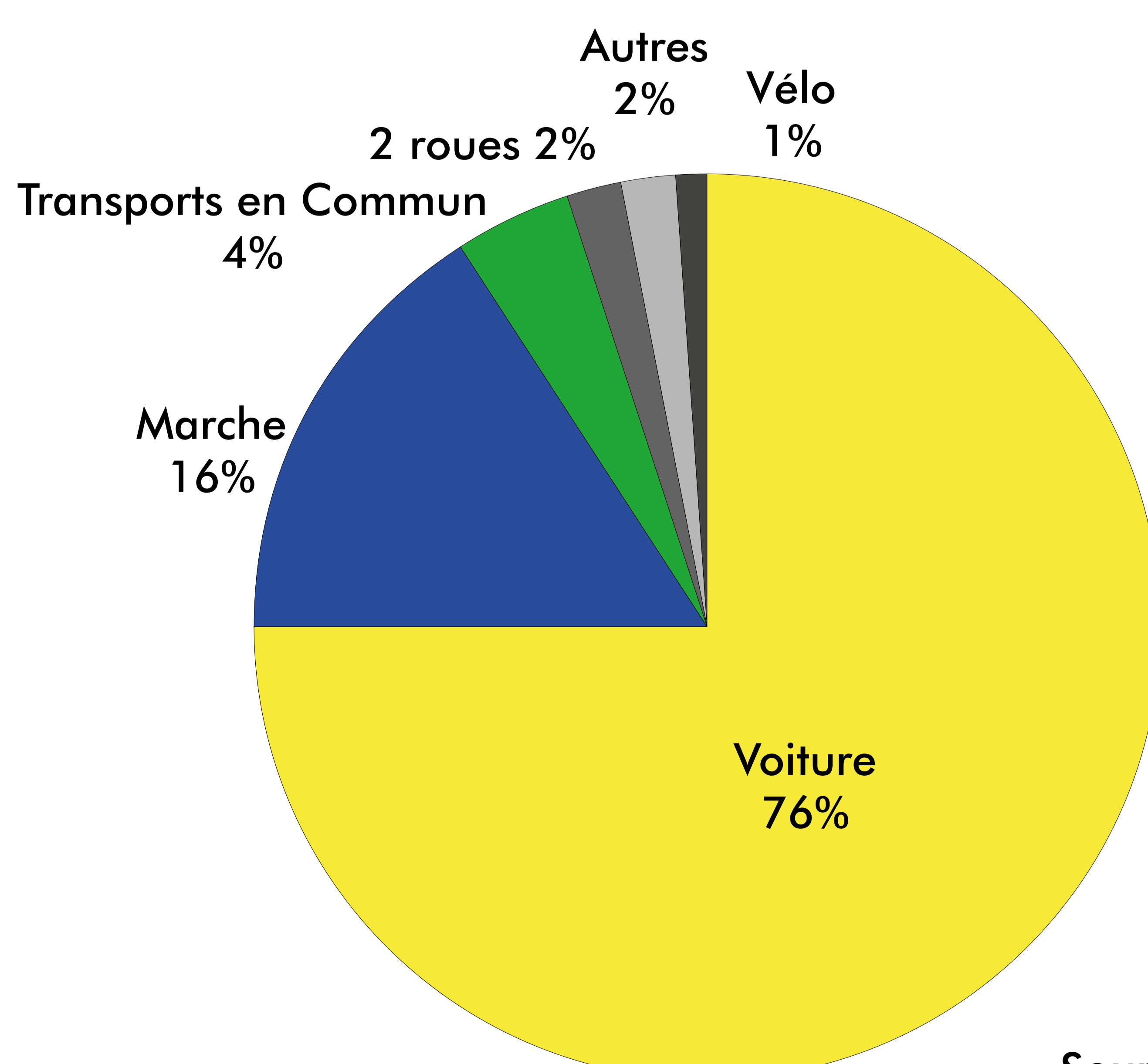
Le territoire

- 23 communes / 103 323 habitants (INSEE 2014)
- Densité de 210,93 hab./Km²
- **Un territoire marqué par 3 grands espaces géographiques**
 - Plaine alluviale de la Siagne / Arrière-pays collinaire / Zone montagneuse de moyenne altitude
- **Un territoire où les espaces naturels restent prépondérants**



Les déplacements

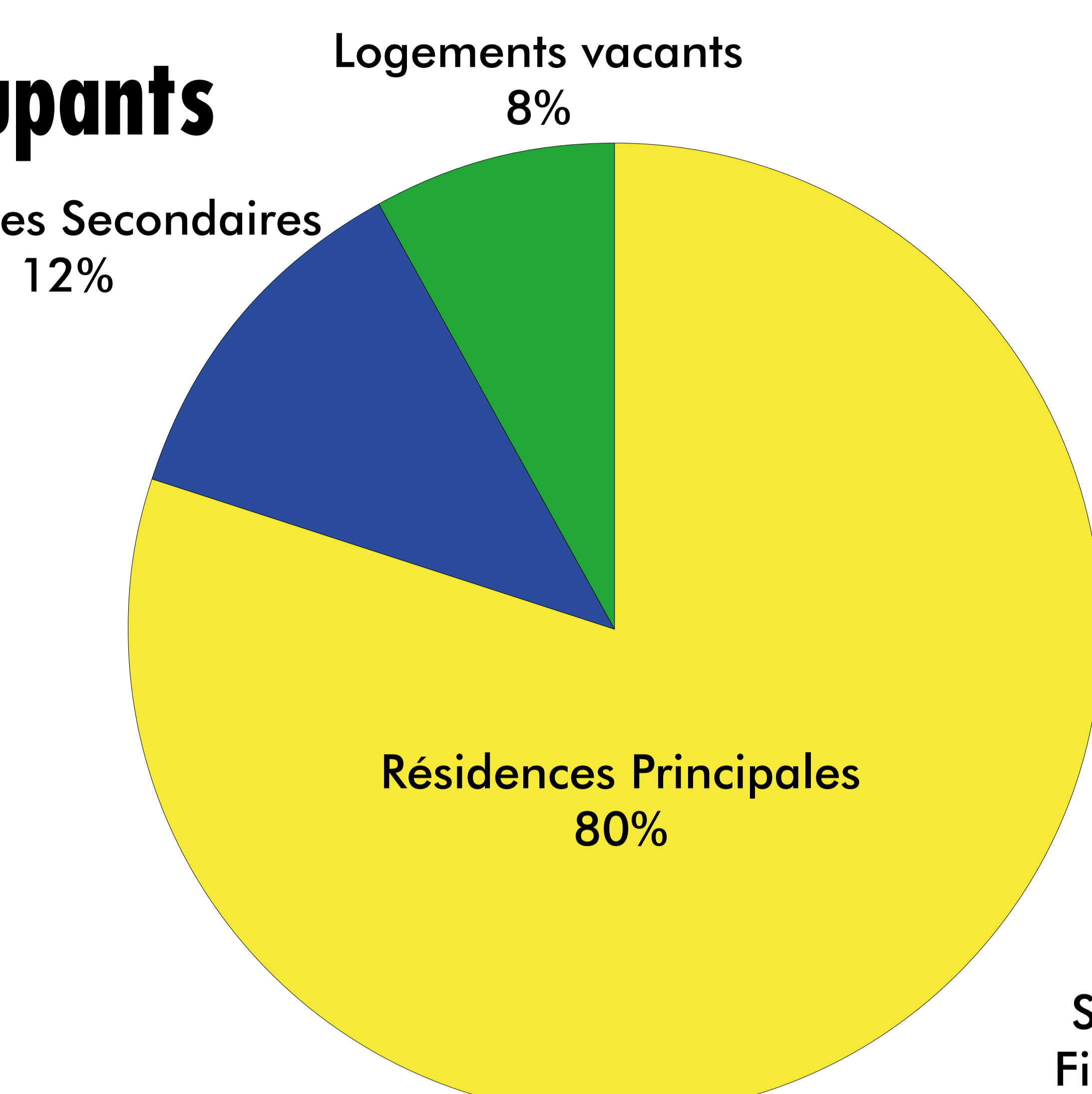
- **380 000 déplacements journaliers sur la CAPG dont 66% en interne et 34% en échange :**
 - 64 700 échanges avec la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins
 - 42 200 (forte progression) avec la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis
 - 14 400 déplacements avec la Métropole Nice Côte-d'Azur
- **43% des déplacements font moins de 3km**
- **3 réseaux assurent la desserte du territoire :**
 - **Une offre régionale :**
 - le TER Vintimille-Nice-Cannes-Grasse (train)
 - la LER 31 Nice-Grenoble (bus)
 - **Une offre de Transports en Commun interurbains**
 - le réseau interurbain « Lignes d'Azur »
 - la ligne régulière "Varlib"
 - **Une offre de transports sur la CAPG :** le réseau urbain « Sillages »
- **2 Pôles d'Echange Multimodaux (PEM) :** Gare de Grasse et gare de Mouans-Sartoux
- **La voiture** comme mode principal de transport **(3/4 des déplacements)**
- **Des transports collectifs** faiblement empruntés
- **La marche** représente 16% des déplacements tous modes confondus
- **Le vélo** en usage principalement sportif (42%) et de loisir (44%). On compte 17km d'aménagements cyclables existants.



Source EMD 2009

L'habitat

- **55 450 logements avec un parc plutôt récent** : 15,6% construits avant 1915 dont 2/3 à Grasse, 47,3% construits avant 1975
15,5% construits depuis 2000
- **Poids important de l'habitat individuel** : 49% en 2013 (atteint 69% hors Grasse) contre 20% sur le 06
- **De grands logements**
- **Une prédominance des propriétaires occupants**
- **Beaucoup de résidences principales**



Source EMD
Filocom 2013

Des équipements pour un cadre de vie attractif

- **Des équipements administratifs d'envergure** : Tribunal d'instance, Conseil des prud'hommes, établissement pénitentiaire, Sous-préfecture, services de l'Etat et du Département
- **Des équipements de santé structurants** : Centre hospitalier de Grasse, Clinique du Palais, Maison de santé de Valderoure
- **Un équipement commercial complet** : des commerces de + de 300 m² (alimentaire, équipement de la personne, de la maison, loisirs-culture)
- **Des équipements culturels majeurs** : Centre Régional des Arts du Cirque, un réseau d'une vingtaine de bibliothèques et médiathèques, Bibliothèque patrimoniale Villa Saint-Hilaire, Théâtre de Grasse, Cinémas ABC (Grasse) et La Strada (Mouans-Sartoux), Ecole départementale de musique, Conservatoire municipal de musique de Grasse, Musée International de la Parfumerie (MIP) et ses Jardins, Musée de l'Art de Provence, Espace de l'Art concret à Mouans-Sartoux
- **Des équipements sportifs variés** : Golfs, station de ski, Stades, Salle d'escrime, 3 piscines publiques, un Espace Culturel et Sportif communautaire (ECSVS)
- **Des équipements pour l'enseignement secondaire et supérieur**

Le développement économique

- **33 439 emplois** sur le territoire en 2015 (INSEE), environ 8% des emplois du 06. Les 2/3 sont sur Grasse et Mouans-Sartoux.
- Environ **11 000 établissements** dans le Pays de Grasse (environ 8% des établissements des Alpes-Maritimes)
- 80 entreprises à capitaux étranger sur la CAPG
- **Des filières stratégiques**
 - L'industrie aromatique, spécificité du territoire
 - La construction et le commerce très pourvoyeurs d'emplois
- **Des filières importantes**
 - L'économie sociale et solidaire
 - L'administration et les services
- **Des filières à valoriser**
 - L'agriculture encore présente mais en déclin
 - Le tourisme : un potentiel encore peu développé

Pour assurer la mise en œuvre du projet de territoire, la structure intercommunale devra engager une réflexion plus particulière sur l'optimisation des moyens humains et financiers ainsi qu'une démarche d'évaluation de ses politiques publiques.

AXE I : UN TERRITOIRE ATTRACTIF GÉNÉRER DE LA RICHESSE

**Renforcer les dynamiques économiques
Valoriser nos richesses environnementales**



LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Améliorer la qualité de l'accessibilité au territoire et au sein du territoire

- Améliorer les dessertes Est/ Ouest et Nord/Sud
- Accompagner le déploiement de la ligne Cannes-Grasse
- Accompagner le projet de Ligne Nouvelle
- Développer une offre de TC performante en travaillant les interconnexions avec les territoires voisins
- Développer les mobilités alternatives (covoiturage, vélo, piéton...)

Développer une politique numérique performante

- Mettre en place les conditions d'une couverture numérique à 100% (réseau THD avec la fibre optique) pour aider les entreprises
- Créer et soutenir les Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) pour réduire les inégalités liées à la fracture numérique
- Développer la culture du numérique par des actions de sensibilisation et de formation

Maîtriser le foncier pour concilier attractivité du territoire, préservation du cadre de vie et accueil des populations

- Élaborer une stratégie foncière intercommunale volontariste dans le respect des prérogatives communales

Considérer la qualité de notre environnement comme une source de développement génératrice de richesses

Ces 4 leviers, identifiés comme prioritaires, doivent permettre l'atteinte des ambitions inscrites aux axes 1 et 2 du projet de territoire.

AXE I : UN TERRITOIRE ATTRACTIF GÉNÉRER DE LA RICHESSE

**Renforcer les dynamiques économiques
Valoriser nos richesses environnementales**



LES PISTES D'ACTION

Développer une offre de formation qualitative et l'enseignement supérieur

- Promouvoir l'installation de formations supérieures en lien avec le savoir-faire local (arômes, parfums) et les filières en devenir (énergie, biotechnologie, numérique) sur le territoire par la recherche de partenariat avec l'Université
- Entretien et développer la formation présente (pérenniser l'espace Jacques-Louis Lions à Grasse et le centre de formation Jean Brandy à Saint-Auban)

Valoriser nos richesses environnementales

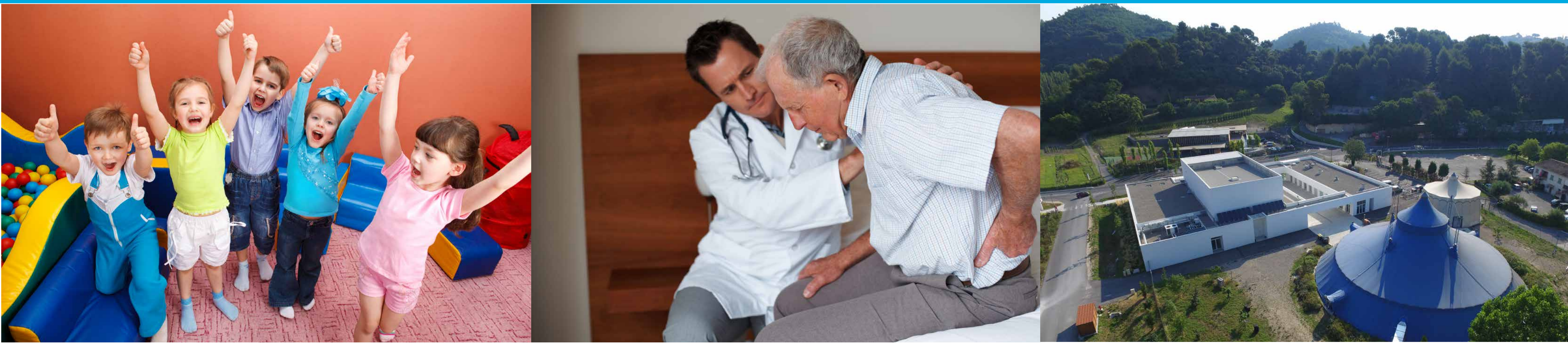
- Préserver l'environnement pour en dégager une valeur : favoriser la multifonctionnalité des espaces naturels, étudier l'opportunité et la faisabilité d'un système de paiement pour service environnemental (PSE) sur le territoire
- Développer les énergies renouvelables : contrat énergie 100% verte, faire du déchet un produit (recyclage, méthanisation, biomasse, réemploi), Contrat de Performance Énergétique (CPE)...
- Accompagner le développement de l'économie du bois
- Considérer nos paysages comme vecteurs d'attractivité touristique et les protéger

Optimiser le patrimoine communautaire

- Etablir une stratégie de gestion du patrimoine communautaire, vecteur d'attractivité
- Valoriser le patrimoine, et notamment celui porteur d'identité

AXE 2 : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE VIVRE EN PAYS DE GRASSE

Maintenir et développer un service public de qualité
Développer l'accès à la culture, au sport et au logement pour tous
Favoriser les échanges entre les personnes



LES PISTES D'ACTION

Grandir et vieillir

- Améliorer la qualité d'accueil de la petite enfance
- Mener une politique jeunesse épanouissante et porteuse de sens
- Adapter le territoire au vieillissement de la population

S'épanouir et devenir citoyen

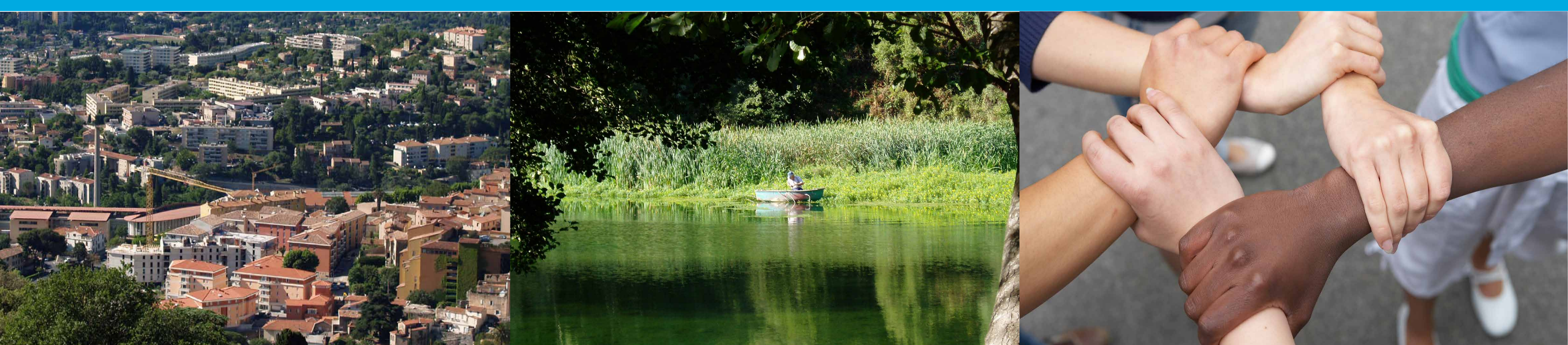
- Mener une politique sportive intercommunale dynamique et accessible à tous
- Participer à l'entretien d'un corps sain en luttant contre les addictions et en sensibilisant au « manger sain »
- Mettre en place une politique d'éducation culturelle et artistique forte pour faire de l'art et de la culture un vecteur d'émancipation
- Mettre en œuvre les conditions du développement de la citoyenneté
- Sensibiliser chacun à la préservation de son environnement

Travailler et vivre

- Assurer et développer des services publics de proximité
- Accompagner et soutenir la politique locale de l'emploi
- Mettre en œuvre une politique de l'habitat pour tous
- Optimiser la collecte des déchets pour en faire une économie vertueuse et préserver notre environnement

AXE 2 : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE VIVRE EN PAYS DE GRASSE

Protéger et valoriser son territoire
Mettre en œuvre une urbanisation garante d'une qualité de vie préservée
Mener une politique d'aide aux territoires prioritaires



LES PISTES D' ACTIONS

Préserver son environnement et cadre de vie

- Préserver et valoriser les ressources naturelles
- Réduire les sources de pollutions et de nuisances
- Protéger l'eau, marqueur de notre identité territoriale
- Améliorer le bilan énergétique du territoire
- Protéger et promouvoir la biodiversité, lutter contre les nuisibles

Engager une urbanisation vertueuse et lutter contre les risques

- Assurer l'équilibre entre emploi et habitat durable sur l'ensemble du territoire par un accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme
- Prioriser l'urbanisation le long des axes structurants
- Préserver la trame paysagère
- Faire du patrimoine bâti et non bâti un levier de qualité de vie
- Mener une politique volontariste en matière de gestion des risques naturels et industriels

Garantir l'égalité des chances pour tous les territoires

- Poursuivre les politiques territoriales en cours (contrat de ville, contrat de ruralité...)
- Animer et coordonner une stratégie intercommunale de prévention de la délinquance

LES LEVIERS POUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Améliorer l'accessibilité territoriale
Structurer une politique numérique performante
Maîtriser le foncier
Faire de notre environnement une source de développement



LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Améliorer la qualité de l'accessibilité au territoire et au sein du territoire

- Améliorer les dessertes Est/ Ouest et Nord/Sud
- Accompagner le déploiement de la ligne Cannes-Grasse
- Accompagner le projet de Ligne Nouvelle
- Développer une offre de TC performante en travaillant les interconnexions avec les territoires voisins
- Développer les mobilités alternatives (covoiturage, vélo, piéton...)

Développer une politique numérique performante

- Mettre en place les conditions d'une couverture numérique à 100% (réseau THD avec la fibre optique) pour aider les entreprises
- Créer et soutenir les Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) pour réduire les inégalités liées à la fracture numérique
- Développer la culture du numérique par des actions de sensibilisation et de formation

Maîtriser le foncier pour concilier attractivité du territoire, préservation du cadre de vie et accueil des populations

- Élaborer une stratégie foncière intercommunale volontariste dans le respect des prérogatives communales

Considérer la qualité de notre environnement comme une source de développement génératrice de richesses

Ces 4 leviers, identifiés comme prioritaires, doivent permettre l'atteinte des ambitions inscrites aux axes 1 et 2 du projet de territoire.